

Pourquoi tant de sollicitude ?

Badia Benjelloun

dimanche 20 octobre 2013, par [Comité Valmy](#)



Pourquoi tant de sollicitude ?

Que s'est-il produit donc pour que les dirigeants deviennent presque cléments envers des criminels en herbe ?

En effet, tout le monde devrait savoir que les enfants de Palestine sont de par leur naissance et essence des terroristes qui n'attendent que leur heure pour commettre ce que leur interdisent d'effectuer les systèmes de surveillance et de répression de l'armée d'occupation, souvent aidée par les colons venus d'au-delà de la Méditerranée.

D'ailleurs, tout le monde en convient, jeter une pierre sur un char blindé Markava venu patrouiller le village, débonnairement et en toute civilité, en pleine nuit dans ce bruit à la fois sourd et crissant de chenilles qui mordent l'asphalte rendant les routes impraticables après leur passage est un acte terroriste.

L'organisation israélienne B'Tselem estime à 700 par an le nombre de mineurs palestiniens kidnappés par les autorités de l'occupation en Cisjordanie. Ses statistiques mensuelles semblent tenues à jour. On remarque ainsi que depuis 2011, nous sommes en dessous des 300 détenus en permanence, témoin d'un turn-over important. (1)

En août 2013 par exemple, sur 180 mineurs emprisonnés, 149 avaient entre 16 et 18 ans, 30 entre 16 et 14 et un seul avait moins de 14 ans. La prison ou les centres de détention sont depuis très longtemps un rite initiatique de passage vers un âge plus mûr pour les Palestiniens.

Depuis 1967, la moitié de la population adulte masculine palestinienne des dits

Territoires est passée par la case prison, ce qui procure une couverture immunitaire politique de qualité. Première éventualité, l'ex-détenu est brisé, devient impropre à la lutte nationale voire se transforme en collaborateur. L'autre cas est plus fréquent, à sa sortie, son moral devient d'acier trempé, il retourne assez volontiers en geôle sur un prétexte futile voire sans aucune raison alléguée ni chef d'inculpation. L'arrestation arbitraire sans perspective de jugement, sans peine définie donc car décidée sur simple avis militaire, la détention peut être prolongée tous les 6 mois, elle concerne plus de 50% des prisonniers politiques palestiniens.

L'UNICEF a remis un rapport en mars 2013 où sont recensées quelques-unes des violations du droit international commises sur les mineurs que l'occupant emprisonne.

L'une d'elles a priori bénigne est redoutable pour les parents. L'enfant est quasiment toujours incarcéré dans des sites à l'intérieur de la Palestine de 1948, ce qu'est devenu Israël. Sa famille ne peut le visiter, faute de laissez-passer et d'argent car les innombrables check points obligent à fragmenter l'itinéraire le rendant très coûteux.

Les sévices corporels et psychologiques subis par les enfants sont cités. Ils sont systématiques.

Rien d'original, ces techniques ne doivent pas laisser pas de traces visibles. Isolement, exposition à des températures extrêmes ou à des bruits excessifs permanents, positions très douloureuses imposées de très longues heures entraînant parfois des paralysies par extension extensives et prolongées des membres. Insultes, menaces d'exécution, simulation d'exécution, menaces d'exécution des membres de la famille, abus sexuels.

Pour briser l'enfant.

Pour le détruire.

Parce qu'à treize, seize ou dix-sept ans, il n'y a rien à avouer.

L'UNICEF avait émis 38 recommandations.

Depuis, un grand bond en avant a été accompli.

En avril, un arrêté militaire a réduit de 4 jours à 24 heures la durée de la détention des enfants âgés entre douze et treize ans avant leur présentation devant un juge militaire.

Plus récemment, les autorités militaires ont décidé d'expérimenter dans deux régions en Cisjordanie un mode d'arrestation qui sera limité sur le nycthémère.
(2)

Jusqu'ici, l'armée intervenait le plus souvent en pleine nuit pendant le sommeil, elle faisait irruption en cassant la porte du domicile, extrayait l'enfant de son lit et rendait cette intrusion dramatique puisque les parents sont témoins et mis dans la position de ne pouvoir protéger l'enfant qui leur est arraché.

L'armée arrête dans un certain nombre de cas les enfants sur le chemin du retour de l'école.

Cette expérimentation qui n'est pas encore une réforme confirmée, mais simplement un test, consiste à ne plus procéder aux arrestations nocturnes des enfants et ceci seulement dans deux zones. (3)

À cet égard, depuis des décennies, les Palestiniens ont pris l'habitude de dormir sans éteindre la lumière, prêts à l'arrestation ou à l'expulsion de leur maison (ou encore au bombardement).

Plus que le rapport d'un organisme de l'ONU, la très timide limitation à l'arbitraire de l'armée d'occupation semble une réponse motivée par une résolution prise en mars 2013 par le Parlement Européen 2013/2563(RSP).

Elle est venue dans la suite de la mort du prisonnier Arafat Jaradat, trente ans, décédé fin février 2013 quelques jours après son arrestation sous les coups de ses tortionnaires qui lui ont fracturé les vertèbres cervicales et les membres. (4)

Que de bonnes grâces déployées envers les enfants palestiniens qui pourraient se faire emprisonner sans être réveillés dans leur sommeil !

S'agirait-il d'amadouer le Parlement Européen qui s'est enhardi à vouloir recommander une suspension des accords de coopération scientifique et les subventions déguisées sous forme d'exemption de droits de douane aux sociétés israéliennes dont le siège (pas les activités qui ne seraient pas vérifiées) serait situé en Territoire palestinien.

Pourtant, ce Parlement ne peut émettre que des interpellations en direction des États membres de l'Union sans moyen de faire les faire appliquer. Israël espère peut-être ainsi améliorer son 'image'.

Ou encore, est-ce une concession faite à Bandar Ibn Sultan qui visite régulièrement Israël depuis la crise syrienne ? L'Arabie aux mains des Saud est préoccupée à ce point par le devenir de la Palestine et le sort des Palestiniens qu'elle refuse avec panache le siège de membre non permanent au Conseil de Sécurité alors même que l'on n'ose imaginer les sommes folles qu'elle a consacrées en corruption de toutes sortes pour obtenir cette nomination.

Badia Benjelloun

20 octobre 2013

(1) http://www.btselem.org/statistics/minors_in_custody

(2) <http://news.yahoo.com/israel-army-reforms-child-arrest-methods-204910158.html>

(3) <http://www.haaretz.com/news/diplomacy-defense/1.552831>

(4) <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20130225-israel-mort-detenus-palestinien-funeraillles-martyr-detention-administrative>